

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LE GUERN François (pouvoir à LUTZ Hélène), MICHELET Guy (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (pouvoir à MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (pouvoir à LÉGER Michel).

(en retard) : DONNET Alain (pouvoir à CHAUVIN Paul jusqu'à son arrivée).

Absents : PANDOLFO Chantal, COLLIN Yannick, VIDEMENT Sylvie.

Secrétaire de séance : Sophie QUERRÉ.

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA – Mairie de Binic – Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01 - Approbation du Procès-verbal Conseil municipal du 14 septembre 2022
- 02 - Nomination d'un élu en tant que membre titulaire de Vigipol, du CISPD et correspondant défense

FINANCES

- 03 - Cession d'une tractopelle à la SAS M3
- 04 - Décision modificative n° 1 - Camping municipal
- 05 - Aide financière pour la construction de 8 logements sociaux pour l'opération « clos des Godelins »
- 06 - Approbation des marchés d'assurances de la Commune
- 07 - Régularisation du stock - ZA Prés Calans
- 08 - Subvention 2022 à l'APEL Notre Dame des Noës : rectification

PERSONNEL

- 09 - Contrat d'apprentissage au service Espaces verts

ENVIRONNEMENT – URBANISME – MOBILITÉS

- 10 - Sentiers de randonnée – Gestion et transfert de la compétence « Entretien des sentiers »
- 11 « Prise en charge des frais de bornage
- 12 - Avenant à une convention d'occupation du domaine public pour un pylône de téléphonie mobile avec la Société Cellnex On Tower France – Rue Pierre de Coubertin

- 13 - Dénomination de la rue de la Boussole et de l'impasse Lapérouse

ÉCONOMIE-TOURISME

- 14 - Adhésion au Club des Managers de Centre-ville et territoires (CMCV)

TRAVAUX

- 15 - Avenants au marché de travaux des vestiaires du stade de la Vigie – Travaux complémentaires dallage quartz
- 16 - Rénovation des mâts et lanternes Place Jean-Heurtel – Participation au SDE
- 17 - Demande de subvention DETR 2023 n° 1 –Travaux rue des Fontaines
- 18 - Demande de subvention DETR 2023 n° 2 –Travaux de réfection de la pataugeoire, des marches et de la piscine d'eau de mer de Binic

INFORMATION DU MAIRE

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Agenda

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et à tous, on va pouvoir commencer cette séance du Conseil municipal. C'est Sophie QUERRÉ qui est secrétaire de séance, si elle veut bien, et je vais vous demander donc de procéder à l'appel.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01 - Approbation du Procès-verbal Conseil municipal du 14 septembre 2022

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ? Non.
On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

02 - Nomination d'un élu en tant que membre titulaire de Vigipol, du CISPD et correspondant défense

Monsieur le Maire : Le deuxième point concerne la nomination d'un élu en tant que référent / membre titulaire de Vigipol, correspondant du CISPD et correspondant défense. Madame Christine PENVEN a été nommée représentante de la commune au sein de ces trois organismes, en juillet 2020. Madame PENVEN a fait savoir qu'elle ne souhaite plus assurer ces missions. Donc il est proposé en remplacement au Conseil municipal, de nommer Gilbert BERTRAND représentant de la commune au syndicat Vigipol, Jean-Michel TREUSSARD en tant que représentant de la commune au CISPD et Olivier BÉZELY en tant que correspondant défense de la commune.

Est-ce que ce projet de délibération amène quelques questions ou remarques ? Non. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

FINANCES

03 - Cession d'une tractopelle à la SAS M3

Monsieur le Maire : Le point suivant « Cession d'un tractopelle », concerne les services techniques, donc je passe la parole à Gilbert BERTRAND.

Gilbert BERTRAND : On avait déjà évoqué l'acquisition du tractopelle au mois de septembre. Il s'agit ici de la consultation pour l'achat d'une tractopelle neuve. La commune avait donc obtenu une offre de reprise de l'engin actuel, du type Tractopelle 3CX avec le numéro de série 2111793, de 2013, pour un montant de 26 000 €. Il a été vu en commission des Marchés publics, le 31 août, et aussi devant la commission Finances, le 14 octobre.

Il est proposé d'autoriser la cession de cet engin, pour un montant de 26 000 €.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

04 - Décision modificative n° 1 - Camping municipal

Nathalie MOBUCHON : Le point suivant concerne une décision modificative du budget du camping municipal. Le comptable public a signifié à la commune l'obligation d'amortir les travaux de rénovation du camping (ce sont des travaux qui datent de 1998), pour un montant de 236 936,36 €, et ce malgré une délibération du Conseil municipal qui avait été prise en février 2015, qui avait décidé de ne pas amortir cette dépense.

Afin d'éviter une anomalie du compte de gestion, il est proposé d'amortir ce bien, pour une durée de 30 ans – durée proposée en concertation avec le comptable – ce qui correspond à une dotation supplémentaire de 7 897,88 € par an, sur la durée de l'amortissement.

La deuxième modification pour le budget Camping concerne le chapitre des dépenses du personnel. Il est nécessaire de majorer les crédits de 21 300 €, suite à un départ en retraite d'un agent titulaire, qui était en arrêt de longue durée. C'est un dossier qui a traîné auprès de la CNRACL, qui a tardé à communiquer la date réelle de mise à la retraite de l'agent. Donc il convient de prévoir sa rémunération jusqu'à décembre 2022.

Les recettes proposées pour équilibrer la DM sont déjà encaissées.

Ces modifications ont été présentées en commission Finances le 14 octobre et la commission a émis un avis favorable pour ces deux modifications concernant le budget du camping.

En précisant que le budget du camping est dans une situation positive. On a un chiffre d'affaires en augmentation : pour cet été, on est à +20 % par rapport à l'année dernière. Donc ça ne met pas du tout en difficulté le budget du camping. Vous avez tout le détail qui est précisé. Total des dépenses d'exploitation, 29 200 € ; total des recettes d'exploitation, 29 200 € ; dépenses d'investissement (donc concernant l'amortissement), 7 900 € ; et recettes d'investissement, 7 900 €.

Est-ce qu'il y a des questions, suite à cette proposition ?

Monsieur le Maire : On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

05 - Aide financière pour la construction de 8 logements sociaux pour l'opération « clos des Godelins »

Nathalie MOBUCHON : Le point suivant concernant les finances concerne une aide à la construction de huit logements sociaux, pour l'opération du « Clos des Godelins », et je vais laisser Aurélia CHORIN, en charge du social et des solidarités, présenter la délibération.

Aurélia CHORIN : Merci. L'opérateur Terre d'Armor Habitat a déposé une demande de financement pour l'opération de construction de huit logements locatifs sociaux auprès de la commune et de l'agglomération. Conformément aux règles du Plan local de l'habitat, l'aide de l'agglomération ne peut être déclenchée qu'après attribution de l'aide de la commune, pour les montants suivants :

- cinq logements PLUS pour 7 500 € chacun, soit 37 500 € ;
 - trois logements PLAI pour 8 000 € chacun, soit 24 000 € ;
- Soit un total pour la commune de 61 500 € d'aide.

Au vu des différents visas, du Code général des collectivités territoriales, du PLH et du Guide des habitats, vu l'avis favorable de la commission Finances du 14 octobre dernier, considérant la demande d'aide adressée à la commune par Terre d'Armor Habitat, et considérant que l'aide apportée par la commune est de 7 500 € pour un PLUS et 8 000 € pour un PLAI, considérant que l'aide versée par la commune permet l'attribution de la même aide par l'agglomération, il vous est proposé d'accorder à Terre d'Armor Habitat une aide à la construction de 7 500 € par logement financé en PLUS et 8 000 € par logement financé en PLAI, soit la somme globale de 61 500 € pour l'opération des logements du « Clos des Godelins », d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec le bailleur social tout document relatif à cette opération, et de préciser que le versement de la subvention interviendra en une seule fois, à la livraison définitive des logements.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

06 - Approbation des marchés d'assurances de la Commune

Nathalie MOBUCHON : Le point suivant concerne l'approbation des marchés d'assurance de la commune. C'est un point qui a été vu en commission des marchés, donc je laisse la parole à Gilbert BERTRAND à ce sujet.

Gilbert BERTRAND : Le Conseil du 6 juillet 2022 a autorisé le lancement de la consultation en vue de la passation de nouveaux marchés d'assurance, applicables à la commune et au CCAS, composés de quatre lots :

- Pour le lot 1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : assurance responsabilité et risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu les différents articles du Code qui sont libellés dans le texte, qui régissent la procédure de l'appel d'offres ouvert et les articles du Code de la commande publique régissant les groupements de commandes (ce qui est le cas en l'espèce), vu le rapport d'analyse des offres qui a été présenté en commission d'appel d'offres le 19 octobre dernier, celle-ci a attribué les lots aux sociétés d'assurance suivantes :

- Pour le lot 1, à la société Groupama pour un coût TTC, pour la commune de 14 418,34 € et pour le CCAS de 4 038,20 € ;
- Pour le lot 2, à PNAS/Areas-CFDP, pour la commune à 24 652,46 € et pour le CCAS à 817,70 € ;
- Pour le lot 3 à Pilliot / Great Lakes, pour la commune à un coût de 17 569,47 € et pour le CCAS de 1 166,82 € ;
- Et pour le lot 4, à PNAS Protexia, pour 363 € pour la commune et 300 € pour le CCAS.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres, en précisant que le CCAS se réunira le 8 novembre prochain pour délibérer sur les montants qui le concernent.

Dans les pages jointes, on a repris l'ensemble des tarifs en comparaison des tarifs actuels, puisqu'on a des augmentations sur plusieurs lots, des augmentations assez significatives.

Préciser que, sur certains lots, on n'a eu qu'une seule offre, donc c'est un sujet qui, dans l'avenir posera peut-être des difficultés, donc à bien anticiper pour la suite.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'évidemment, on est dans les tendances haussières, on s'y attendait. On se fait accompagner pour ce marché par ARIMA, qui avait déjà accompagné la commune sur les précédents contrats, donc ils sont venus présenter les offres en commission de marchés. La remarque, c'était que, même si on subissait des augmentations importantes, puisque l'augmentation totale est de 14 %, malgré tout on avait la chance par rapport à d'autres collectivités d'avoir eu des offres sur tous les lots, ce qui n'était pas une évidence.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce sujet ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

07 - Régularisation du stock - ZA Prés Calans

Nathalie MOBUCHON : Le point suivant, c'est une régularisation de stock dans la zone artisanale des Prés Calans. C'est une demande de régularisation qui nous vient du nouveau comptable public. Ce budget de la zone artisanale des Prés Calans à Binic a été clôturé en 2011 par la collectivité et le résultat, qui était un déficit, a été intégré au budget principal en 2013, pour un montant de 157 327,32 €. Cette opération avait été réalisée en lien avec les services de la Trésorerie. Cependant, le nouveau comptable public a constaté que l'intégration des stocks n'avait pas été parfaitement réalisée. Il convient donc de corriger cette erreur : c'est juste une erreur matérielle qui n'engendrera pas de flux financiers dans le budget communal, mais uniquement pour le comptable.

Ça a été présenté en commission Finances le 14 octobre dernier.

Afin de fiabiliser les comptes de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le comptable public à comptabiliser l'opération non budgétaire ci-dessous, donc au débit au compte 1068, 157 327,32 € et au crédit au compte 3555 pour 157 327,32 €.

Monsieur le Maire : C'est purement comptable en fait. On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

08 - Subvention 2022 à l'APEL Notre Dame des Noës : rectification

Nathalie MOBUCHON : Le point suivant, c'est une subvention 2022 pour l'APEL Notre-Dame-des-Noës. C'est juste une rectification, et je laisse la parole à Jean-Michel TREUSSARD, adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Jean-Michel TREUSSARD : Vu la délibération du Conseil municipal du 6 janvier 2022 accordant les subventions aux associations, vu le principe édicté en 2016 par la commission Enfance-jeunesse de verser pour les voyages scolaires une participation de 30 € par enfant tous les trois ans, vu l'avis de la commission Finances du 14 octobre 2022, considérant qu'en 2022, 29 enfants résidant sur la commune de Binic-Étables-sur-Mer sont partis en voyage scolaire avec l'école Notre-Dame-des-Noës, il est proposé au Conseil municipal

d'attribuer une subvention complémentaire de 870 € à l'association APEL des Noës, pour aider au financement de ce voyage scolaire.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

09 - Contrat d'apprentissage au service Espaces verts

Monsieur le Maire : Une délibération concernant le personnel ensuite, qui sera présentée par Dominique GALLO, conseillère déléguée au personnel.

Dominique BELLEIN-GALLO : Contrat d'apprentissage au niveau des Espaces verts – La commune a régulièrement recours au contrat d'apprentissage, à travers des contrats de droit privé, et par lequel elle s'engage, outre le versement d'un salaire bien sûr, à assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus de mettre en pratique sur le terrain, avec les agents, les connaissances théoriques acquises en centre de formation. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis, que pour les services accueillants compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, vu le Code général des collectivités territoriales, vu le Code général de la Fonction publique, vu le Code du travail, en particulier les articles 6211-1 et suivants, vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, vu l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle, vu l'avis du Comité technique qui s'est tenu le 21 septembre dernier, vu l'avis de la commission du personnel en date du 19 octobre, il est proposé au Conseil municipal de recourir un contrat d'apprentissage de deux ans pour le service des espaces verts, en partenariat avec le CAP jardinier paysagiste du CFA de Merdrignac, et d'autoriser le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet apprenti.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. On ne va pas refaire l'apologie de l'apprentissage, mais c'est vrai que, dans la mesure où on peut accueillir des jeunes en formation, c'est toujours intéressant, et puis on a, je pense, un devoir aussi d'accueillir ces jeunes. C'est aussi, pour les agents qui sont tuteurs, une belle façon de transmettre un savoir. On a la chance d'avoir de nombreux agents qui ont une expérience dans différents domaines, et je trouve ça intéressant de pouvoir les valoriser aussi.

Sur cette délibération, je ne sais pas s'il y a des questions, des demandes d'intervention ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT – URBANISME – MOBILITÉS

10 - Sentiers de randonnée – Gestion et transfert de la compétence « Entretien des sentiers »

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne les sentiers de randonnée et c'est Gilbert BERTRAND qui va présenter la délibération.

Gilbert BERTRAND : Il s'agit de la gestion et du transfert de la compétence « Entretien des sentiers », en relation avec l'agglomération. Pour rappel, un sentier de randonnée est un itinéraire permettant de réaliser une boucle dont les lieux de départ et d'arrivée sont identiques, sans devoir faire un aller-retour. Ces circuits peuvent être constitués de portions de voies goudronnées ou de sentiers. Il existe plusieurs types de circuits de randonnée : pédestres, équestres, VTT ou trail. Cette délibération ne concerne que les circuits de randonnée pédestres, VTT et trail, d'intérêt communautaire (donc qui intéressent l'agglomération).

Ces sentiers de randonnée nécessitent un entretien qui, avant la fusion des EPCI donc avant le 1^{er} janvier 2017, était exercé, selon les territoires, soit par les anciens EPCI, soit par les communes, ou bien était partagé entre les collectivités, ce qui est notre cas sur le Sud Goëlo. Suite à la fusion, et dans le but d'assurer une continuité de service rendu, Saint-Brieuc Armor agglomération a continué d'exercer cette compétence de la même manière que les anciens EPCI, donc de façon différenciée sur les différents territoires de l'intercommunalité. Aussi, conformément à la loi, il apparaît nécessaire de clarifier et d'harmoniser le mode de gestion des sentiers dans le cadre de la compétence « Promotion des sentiers de randonnée ».

Pour information, l'exercice de cette compétence nécessite un certain nombre d'actions et de missions qui sont les suivantes : l'entretien des sentiers de randonnée (l'entretien régulier et exceptionnel des sentiers), la veille des circuits de randonnée (détection et signalement des problématiques rencontrées sur les circuits), le balisage des circuits, l'aménagement de sentiers de randonnée (les poteaux, les panneaux de départ, les passerelles etc.), la conception des circuits, l'évaluation des contraintes environnementales (qui sont listées là), les aménagements nécessaires et enfin la promotion des circuits, donc l'élaboration de stratégies de communication par le biais d'applications, de sites Internet ou de fiches topo-guides.

Sur le transfert de la compétence « Entretien des sentiers » aux communes, afin de préciser les missions et donc la rédaction de la compétence de l'agglomération en matière d'entretien des sentiers dans ses statuts, les services de Saint-Brieuc Armor agglomération ont travaillé de concert avec les communes pour proposer un nouveau modèle harmonisé et simplifié d'entretien des sentiers de randonnée, qui permettrait de répondre aux besoins des usagers (la proximité notamment), de correspondre aux moyens logistiques des collectivités, et d'éclaircir le rôle de chacune des collectivités.

Évaluation des charges transférées : afin de donner les moyens aux communes de réaliser l'entretien, un transfert de charges à coûts constants sera opéré. Pour cela, le dossier a été étudié en CLECT (commission locale des charges transférées), et propose une évolution de l'attribution de compensation des communes au titre de l'entretien des sentiers de randonnée, à compter de 2023. L'évaluation, qui a déjà été faite, pour la commune de Binic-Étables-sur-Mer est de 11 910 €, selon la délibération du 9 juillet 2022 qui a été déjà vue ici. C'est donc une somme qui reviendra à la commune pour l'entretien des sentiers.

Plus précisément, les propositions des nouvelles modalités de gestion des circuits sont les suivantes : les circuits d'intérêt communautaire correspondent aux circuits de la station VTT (je pense que ce n'est que ça chez nous, on n'a pas de station de trail à ma connaissance), ainsi qu'aux circuits de randonnée pédestre tels que définis par délibération antérieure de l'agglomération. Ce qui reste à la charge de SBAA, c'est la promotion, la veille et le balisage, la conception, l'aménagement classique et la participation financière approuvée en Conseil d'agglomération pour tout type d'aménagement (donc passerelles, platelages). Et ce qui reviendrait aux communes : l'entretien, la proximité. Pour mémoire, il s'agit, sur notre commune, de 9,7 km qui reviendraient à la commune, sachant qu'on a un linéaire total de 35 km de sentiers.

Vu le Code général des collectivités, vu la délibération de l'agglomération du 20 décembre 2018 portant sur la gestion temporaire des chemins de randonnée par Saint-Brieuc Armor agglomération, vu la délibération du Conseil d'agglomération du 21 mars 2019 portant sur la liste des sentiers et liaisons majeures à entretenir temporairement, vu l'avis de la Conférence des Maires le 17 mars 2022, vu l'avis de la CLECT du 17 mai 2022 validant l'harmonisation de la compétence « Entretien des chemins de randonnée », vu la délibération du Conseil d'agglomération du 2 juin 2022 approuvant les rapports de la CLECT, vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 approuvant la gestion et le transfert de la compétence « Entretien des sentiers », il est donc proposé au Conseil municipal de décider que la gestion et l'entretien des sentiers de randonnée incombera à la

commune, de décider de redéfinir la compétence exercée par Saint-Brieuc Armor agglomération comme suit, pour les sentiers d'intérêt communautaire, circuits de la station VTT et de la station trail, la promotion, la veille, le balisage, la conception et les aménagements usuels, et donc d'approuver l'évolution de l'attribution de compensation des communes au titre de l'entretien des sentiers de randonnée à compter de 2022-2023, conformément au rapport de la CLECT.

Voilà, c'est un peu long mais c'est finalement relativement simple. Il s'agit de reprendre une partie de la compétence qui était passée à Saint-Brieuc Armor agglomération.

Monsieur le Maire : Nathalie, tu veux compléter ?

Nathalie MOBUCHON : Effectivement, c'est ce que je voulais dire : la délibération semble un peu compliquée, mais au contraire, ça va nous simplifier la vie. On se posait toujours la question de savoir, justement, sur ces fameux sentiers, qui fait quoi, et là, effectivement, pour une question de proximité, l'entretien va être effectué par nos services et ce sera beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide aussi, en fait, puisqu'on est proches.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

11 - Prise en charge des frais de bornage

Monsieur le Maire : La délibération suivante est une délibération d'urbanisme, et je passe la parole à Hélène LUTZ.

Hélène LUTZ : Bonsoir, il s'agit donc là de la prise en charge de frais de bornage pour la parcelle C1223, qui est situé rue Saint-Roch. Une commission d'urbanisme en date du 14 mai 2020 avait émis un avis favorable à la vente d'un terrain de 500 m² au prix de 18 € le mètre carré. Les demandeurs privés avaient alors procédé à des études permettant la division de ce terrain et ont engagé des frais de bornage auprès de la société GEO CAP. Pour des raisons d'intérêt général, aujourd'hui, l'avis de la commission en date du 23 août 2022 a préféré renoncer à cette vente. On a représenté cette étude à l'avis favorable de la commission des Finances en date du 14 octobre 2022. Donc le terrain restera ouvert au public et deviendra un verger qui va être prochainement planté. Les services sont déjà intervenus, ils ont nettoyé ce terrain et les trous sont faits pour accueillir les futurs arbres.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à la charge de la commune les frais engagés par les demandeurs, à hauteur de 1 404 €.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

12 - Avenant à une convention d'occupation du domaine public pour un pylône de téléphonie mobile avec la Société On Tower France – Rue Pierre de Coubertin

Monsieur le Maire : Délibération suivante sur l'urbanisme et les mobilités, et c'est donc Gilbert BERTRAND qui présente.

Gilbert BERTRAND : Là, il s'agit de la convention d'occupation du domaine public pour le pylône. On a une convention d'occupation du domaine public du 15 janvier 2018, par laquelle la commune a mis à disposition

de Free Mobile des emplacements aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie, au niveau des CTM sur le territoire de Binic.

Considérant que Free Mobile a transféré une part des infrastructures de ses sites et les conventions associées à la société On Tower France, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant qui est joint au document. Cet avenant porte notamment sur des modifications d'informations sur les titulaires du contrat, le renouvellement de la convention pour une durée de 12 ans en anticipation de son échéance, le droit de préférence qui va être donné à On Tower, et l'autorisation pour l'occupant d'accueillir des équipements d'autres sociétés, en contrepartie d'une nouvelle redevance annuelle supplémentaire de 3 600 €, qui s'ajoutera à la redevance perçue actuellement. À l'origine, elle était de 6 500 €, donc elle a dû être actualisée depuis 2017, donc ça portera à un montant supérieur à 10 000 € pour l'ensemble de l'installation.

Monsieur le Maire : On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

13 - Dénomination de la rue de la Boussole et de l'impasse Lapérouse

Monsieur le Maire : La délibération suivante portera sur la dénomination de rues à La Ville Jacob, et c'est Hélène LUTZ qui présente la délibération.

Hélène LUTZ : Ce point numéro 13 n'est qu'une régularisation. En effet, la rue de la Boussole et l'impasse Lapérouse existent depuis déjà de nombreuses années, simplement elles n'ont pas été validées en Conseil municipal.

La commission d'urbanisme réunie le 20 octobre 2022 a bien évidemment émis un avis favorable à cette régularisation.

Il est proposé au Conseil d'approuver la dénomination des rues de la Boussole et de l'impasse Lapérouse, et d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

ÉCONOMIE-TOURISME

14 - Adhésion au Club des Managers de Centre-ville et territoires (CMCV)

Monsieur le Maire : La délibération suivante est une délibération Économie-Tourisme, et je vais passer la parole à Laure MITNIK qui va la présenter.

Laure MITNIK : Merci. C'est l'adhésion au Club des managers de centre-ville et territoires, qui est un réseau national qui regroupe 300 managers de centre-ville et collectivités. Ça vient bien sûr suite à l'embauche de la manager de commerce qui est arrivée au 1^{er} septembre, et qui va travailler sur les commerces des deux centralités. L'idée de l'adhésion à ce club, de 50 € par an, est bien sûr de pouvoir continuer à innover, définir des outils de communication et bien sûr améliorer son approche par rapport à nos deux centralités.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Club des managers de centre-ville et territoires.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à ça ? La somme est modique, mais je pense que c'est toujours intéressant de rentrer dans des réseaux, pour des partages d'expériences. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

TRAVAUX

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite une série de délibérations concernant les travaux et je passe la parole à Gilbert BERTRAND.

15 - Avenants au marché de travaux des vestiaires du stade de la Vigie – Travaux complémentaires dallage quartz

Gilbert BERTRAND : Nous avons un avenant au marché de travaux concernant les vestiaires du stade de la Vigie, donc des travaux complémentaires sur le dallage.

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2021 qui autorise le Maire à signer les marchés de travaux des vestiaires de la Vigie, vu l'avis de la commission des marchés publics en date du 21 septembre 2022, considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'application complémentaire d'un bouche-pore pour une meilleure résistance de la finition du dallage quartz, la mise en place d'une moquette de protection après séchage est aussi nécessaire pour la suite des travaux et impacte le montant du marché initial, donc objet de l'avenant n° 1. Il est précisé que l'intégralité de ces travaux est réalisée par l'entreprise spécialisée Sols et Sciages de l'Ouest, qui est sous-traitante du lot 1 (de terrassement / gros-œuvre). Et sur le même lot, de procéder à la mise en place d'une liaison télécom pour les besoins du nouveau vestiaire du stade de la Vigie, l'arrivée générale se situant dans le foyer existant actuellement, donc c'est l'objet de l'avenant n° 2.

Le montant initial du lot était de 160 179,40 € pour le gros-œuvre et le terrassement, et l'avenant n° 1 monte à 4 530 € hors-taxes, le montant de l'avenant n° 2 à 2 300 € hors-taxes, ce qui mène le marché actualisé à 167 009,40 € soit +4,26 % par rapport au marché initial. Et je rappelle simplement qu'on avait pour l'instant qu'un seul avenant sur la menuiserie, qu'on avait validé en Conseil également.

Le chantier avance bien. Il devrait pouvoir y avoir une livraison je ne vais pas dire pour la fin d'année mais plutôt pour début d'année prochaine.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette délibération ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

La délibération suivante, toujours sur les travaux, est présentée par Olivier BÉZELY.

16 - Rénovation des mâts et lanternes Place Jean-Heurtel – Participation au SDE

Olivier BÉZELY : Bonsoir. Le projet de rénovation des mâts et lanternes place Jean-Heurtel a été présenté par le SDE pour un montant estimatif de 13 200 €, coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie. La commune ayant transféré la compétence « Éclairage public » au SDE, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositifs du règlement financier approuvés par le Comité syndical du SDE en date du 20/12/2019. Cette subvention, estimée à 7 944,44 €, sera calculée définitivement en fonction des dépenses réelles affectées du coefficient moyen du marché, augmentées des frais d'ingénierie autour de 8 %, en totalité à la charge de la commune.

Vu l'avis de la commission Travaux en date du 6 octobre 2022, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la commune au SDE pour le projet de rénovation des mâts et lanternes place Jean-Heurtel,

pour un montant estimé à 7 944,44 €, calculé sur la base d'un coût de 13 200 € TTC, ainsi que la prise en charge des frais d'ingénierie y afférents.

Monsieur le Maire : Merci. Dans le cadre des renouvellements de l'éclairage public, il y a eu un moment où il ne se passait plus grand-chose en fait, le SDE n'avait pas le temps d'entreprendre les travaux. On espère que ça repart et qu'on est dans un cycle de renouvellements qui va maintenant être suivi. C'est intéressant dans la période, compte tenu des coûts d'énergie, puisque évidemment, quand il y a des remplacements, on est sur des équipements qui sont beaucoup plus économes.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Monsieur LÉGER ?

Michel LÉGER : Je profite du fait qu'on parle de l'éclairage public, je voulais savoir quelle est la politique de la commune en matière d'éclairage public en ce moment. On sait que c'est un sujet sensible. Je peux vous dire que, dans le quartier des Godelins, les grands axes sont éclairés, mais les petites rues, même si elles sont passagères (ce qui est le cas de la mienne), ne sont pas éclairées du tout. Ce n'est même pas une question où on n'éclaire plus à partir de 8 h, c'est qu'on n'éclaire jamais ! Donc je vais vraisemblablement me casser la gueule, je verrai quelles suites donner à cette chute, mais quelle est la politique de la commune ?

Monsieur le Maire : En fait, c'est vrai qu'il y a eu une réflexion de menée sur l'éclairage public et on a décidé de maintenir l'éclairage dans les quartiers jusqu'à 21 h, et dans les cœurs de ville et sur un axe reliant les deux cœurs de ville, jusqu'à 22h30. Après, ça, c'est la théorie. Compte tenu de l'équipement et des interrupteurs, on va dire, qui permettent de commander l'éclairage public, on n'arrive pas à faire finement les choses, donc voilà, on a essayé de suivre ce schéma directeur. Maintenant, au fil du temps, et encore en partenariat avec le SDE, il y a un programme qui est prévu pour sectionner l'alimentation de l'éclairage, de manière à pouvoir mieux séparer / identifier les axes qu'on va dire structurants, et puis les quartiers. Mais on a essayé de faire au mieux avec les possibilités qu'on a aujourd'hui. Peut-être qu'il faut qu'on réfléchisse à fournir des lampes de poche, parce que je ne voudrais pas que vous tombiez !

Michel LÉGER : J'en ai achetée une, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas !

Monsieur le Maire : Ah, ouf ! Ça me rassure !

Michel LÉGER : Enfin, à tout hasard, ma rue est la rue de Brest...

Gilbert BERTRAND : J'en profite : ça a été bien spécifié dans le Cap'Infos, il y a un petit encadré qui précise bien les horaires. Par contre, si vous avez de l'éclairage qui ne s'allume pas du tout, là il faut faire remonter, même en tant qu' élu, il faut vraiment faire remonter l'info, qu'on voie s'il y a un problème, parce qu'on en a eu un autre qui a effectivement été détecté comme ça, donc il ne faut pas hésiter à nous faire savoir s'il y a des défauts. En principe, le matin c'est éclairé de 6h30 à 7h30, enfin aux heures de début de matinée, normalement, là, on peut tester, tout doit être éclairé.

Michel LÉGER : Je suis plutôt du soir, moi, donc...

Gilbert BERTRAND : C'est pour savoir si ça marche ou si c'est une panne.

Nathalie MOBUCHON : Mais la question est importante, justement je l'ai notée, parce qu'on en rediscutait encore cet après-midi avec Gilbert, et ce qu'on disait, c'est qu'on va refaire le point effectivement des endroits où ça ne fonctionne pas, pour redonner l'information et donner une liste de zones qui ne fonctionnent pas, au lieu de faire du cas par cas. Le travail est en cours, puisque, effectivement si ça ne s'allume pas du tout, c'est qu'il y a souci.

Michel LÉGER : Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce point ? On va donc passer au vote de la délibération concernant la rénovation des mâts et lanternes place Jean-Heurtel. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

Les deux délibérations suivantes, c'est donc des demandes de subvention, et c'est Gilbert BERTRAND qui présente les délibérations.

17 - Demande de subvention DETR 2023 n° 1 –Travaux rue des Fontaines

Gilbert BERTRAND : On va être sur des demandes de subvention de DETR 2023, puisqu'on a un calendrier assez serré pour faire les demandes, pour le 15 décembre.

La première concerne la rue des Fontaines, qui est un trait d'union entre les bourgs de Binic et d'Étables-sur-Mer : c'est une voie de desserte pour les différents quartiers et équipements. La rue des Fontaines est un itinéraire très emprunté, parfois à des vitesses élevées, cependant son aménagement n'est pas idéal : certains automobilistes y roulent vite ; le revêtement est abîmé ; et le partage de la voie entre voitures, piétons et cyclistes n'est pas optimal. Face à ce constat, la municipalité a décidé d'agir en investissant dans une opération complète.

Le cabinet ADAO Urbanisme, qui est le maître d'œuvre retenu pour les études et la conception et la coordination des travaux, propose quatre principaux axes d'aménagement destinés à améliorer la sécurité sur la route : celle des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Les objectifs sont de rendre la rue des Fontaines plus sûre, de limiter la vitesse des véhicules, de rendre l'espace moins routier, en conservant des cheminements doux, sécurisés, de qualité, et de valoriser cet axe structurant de la commune. Et j'ajouterai de rénover cette voirie, qui est maintenant assez ancienne.

Afin de permettre ces aménagements, il est proposé de solliciter l'aide de l'État au titre du programme 2023 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 210 000 €, et auprès du Département au titre des répartitions du produit des amendes de police pour 15 947 €, soit le solde des droits de la commune sur la période en cours. Le plan de financement est repris dans le tableau. On était initialement sur une estimation à 600 000 €, qu'on a portée à 700 000 € par précaution dans le tableau, vu l'augmentation des coûts, mais ça ne préjuge pas du prix final. Donc en autofinancement, on serait, pour la part communale à 439 053 € donc 62,7 % ; la DETR représenterait 245 000 €, 35 % ; et les produits d'amendes de police 15 947 €, 2,3 %.

La commission des Finances a émis un avis favorable sur la base des 600 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de plan de financement et de préciser que les crédits pour les travaux seront inscrits au budget 2023, d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base des dépenses prévisionnelles du plan de financement soit un montant estimé de 700 000 € hors-taxes, ainsi qu'à signer les documents et actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification des marchés et des avenants, sur avis de la commission des marchés publics bien sûr, d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur les projets, notamment auprès de l'État pour 245 000 €, du Département (produit des amendes de police) pour 15 947 €, et à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes, y compris à produire un nouveau plan de financement, en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des attributions des fonds d'État et du Département.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette délibération ? Michel LÉGER

Michel LÉGER : Excusez-moi, je prends encore la parole. Est-ce que ça comprend, Gilbert, la réfection du giratoire en haut de la rue des Fontaines, qui est presque impossible à prendre pour un conducteur normal ?

Gilbert BERTRAND : Oui. En fait le projet s'étend de quasiment le giratoire des Prés Calans (celui du haut), à partir de l'embranchement de la rue d'Étables, de l'arrêt de bus, jusqu'à la rue Wilson. Donc c'est tout ce linéaire-là. Et ce qui va surtout impacter le petit giratoire... Il va être repris complètement, mais ce qui va surtout impacter le petit giratoire, c'est qu'on va avoir des travaux d'eau, qui vont démarrer là. Il y en a déjà qui sont en cours, qui sont dans la phase où on est presque à la fin mais ce n'est pas encore fini, il y a des branchements qui se font, et après, il y aura une autre phase de travaux d'eau plus importants, donc là, le giratoire va être un peu démonté, on va dire, pour faire passer une grosse conduite. Ensuite, on pense enchaîner avec ces travaux de voirie, une fois que tous les travaux de souterrains auront été réalisés.

Michel LÉGER : Je ne vous parle pas du boulevard Legris ce soir, mais j'en meurs d'envie !

Gilbert BERTRAND : Il faut s'entraîner pour arriver jusqu'à chez vous, on espère y arriver l'année prochaine aussi. Par contre, désolé mais on va revenir faire des travaux pour l'effacement des réseaux électriques – on en avait parlé je crois la dernière fois.

Guillaume BARBIER-CUEIL : C'est vrai que 600 ou 700 000 €, c'est énorme au niveau de l'investissement. Je ne dis pas que c'est injustifié, bien au contraire. Par contre, je n'entends plus du tout parler d'un plan de cohérence de la circulation à vélo, des circulations alternatives dans la ville, et du coup je m'interroge : est-ce que ça veut dire que l'idée c'est de faire du coup par coup, en fonction de là où on intervient, ou alors est-ce qu'il y a vraiment quelque chose qui se construit ? En particulier, je me souviens d'une réflexion d'une certaine époque, où il y avait eu des engagements, enfin un plan qui avait été imaginé, d'investissement pluriannuel, et y compris qui intégrait un travail sur des pistes cyclables autour de la départementale, sur le côté de la départementale, parce que la réflexion qui avait duré déjà pas mal de temps, mais qui je crois n'a pas forcément été reprise, utilisait le fait que bien sûr, quand on fait des aménagements vélos, il faut aussi penser non pas seulement à ceux qui se promènent mais à ceux qui effectivement se déplacent, si on veut que ça développe de manière quotidienne. Et la pente sur la départementale est bien sûr plus faible, puisque la montée est plus progressive que dans la rue des Fontaines. Donc est-ce que ça veut dire que quand on se projette sur ce plan de déplacements à vélo, la rue des Fontaines deviendrait une artère privilégiée, auquel cas ça sous-entendrait qu'il n'y aurait plus d'équipements prévus autour de la départementale et que donc on choisit plutôt un accès en courte distance mais en forte pente, par rapport à un accès en faible pente et plus longue distance qui nous paraissait (nous) plus judicieux ?

Monsieur le Maire : Je vais laisser Hélène LUTZ répondre là-dessus. Il y a des réponses à deux niveaux, je pense, sur le schéma cyclable avec l'agglomération, et puis sur les boucles locales. Hélène ?

Hélène LUTZ : Lorsque nous avons eu les premiers rendez-vous avec SBAA sur le schéma général cyclable, ils ont fait intervenir un bureau d'études – et ce bureau d'études a remis en cause la descente, enfin la voie unique le long de la RD 786 pour une raison de sécurité. En effet, il n'était prévu qu'un seul côté, non pas les deux côtés en voie cyclable, mais un seul côté. Et pour ce bureau d'étude, faire descendre des vélos à plus de 40 km/h, faire monter des vélos à moins de 19 km/h, et en plus avoir le droit d'avoir des piétons (puisque c'était une voie douce où les piétons avaient le droit d'aller), ils ont trouvé que c'était très accidentogène. Donc on a travaillé avec eux. Et comme nous, on voulait en plus faire vivre nos deux centralités, on a préféré faire le choix de faire passer en ville / en agglomération. Et la rue des Fontaines fait partie du grand schéma général cyclable maintenant de SBAA.

Guillaume BARBIER-CUEIL : Et ce plan général cyclable de SBAA, alors, je suis peut-être arrivé trop tard au Conseil municipal, mais je ne l'ai jamais vu et je n'en ai jamais entendu directement parler. Je ne sais pas où est-ce qu'il est étudié.

Hélène LUTZ : Il a été présenté en commission des Mobilités dès qu'il a été fait, il a été présenté à tous les élus, mais si vous avez besoin, je peux vous le renvoyer, bien sûr.

Monsieur le Maire : Olivier, sur la rue des Fontaines peut-être ?

Olivier BÉZELY : Oui, sur la rue des Fontaines, parce qu'en fait, les élus ont été conviés quand même aux travaux de réflexion avec les habitants, donc votre groupe y était en principe, donc tous ces éléments ont été vus aussi, pour la rue des Fontaines en particulier : ça a fait l'objet de pas mal de discussions notamment. Et ce qu'on peut dire là, c'est que la rue accueille aussi la véloroute (la V4), donc c'est vraiment une voie je dirais presque principale pour la circulation des gens qui utilisent cette route. D'où l'intérêt de la traiter dans ce sens-là. Et sur la partie haute, en principe, ça ne va pas être la route principale, mais il va y avoir une interconnexion avec le passage qui est en cours de réalisation devant le Super U. Donc ça ne sera pas une voie principale, mais ce sera une voie qui pourra être empruntée pour ensuite retraverser au niveau du passage un peu sécurisé plus loin. Voilà pour le projet la rue des Fontaines qui intègre bien les mobilités douces.

Monsieur le Maire : OK, donc on va faire suivre le document (le schéma cyclable général global). Donc sur cette délibération concernant les travaux de voirie rue des Fontaines, on va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

La délibération suivante, qui concerne une autre demande de subvention, est aussi présentée par Gilbert BERTRAND.

18 - Demande de subvention DETR 2023 n° 2 –Travaux de réfection de la pataugeoire, des marches et de la piscine d'eau de mer de Binic

Gilbert BERTRAND: C'est un dossier qu'on revoit, qui a déjà été vu en Conseil concernant les réfections de la pataugeoire, auxquelles on ajoute les marches et la piscine d'eau de mer à Binic. La piscine d'eau de mer de la Banche est un des seuls / rares équipements touristiques sportifs de ce type dans la baie de Saint-Brieuc. On en trouve un à Saint-Quay également. Construite dans les années 70, la piscine d'eau de mer ainsi que les marches et la pataugeoire nécessitent aujourd'hui des travaux de réhabilitation, qui permettront aux habitués et aux touristes de s'y baigner surtout en sécurité.

Les opérations consistent principalement, pour la pataugeoire, à la démolition du béton des zones qui sont endommagées et donc la réfection d'un réseau de vidange, avec projection d'un béton sur l'ensemble de l'ouvrage ; et pour la piscine, réfection des marches et du pourtour de la piscine. Le bureau d'études CETIA avait été retenu en 2019 comme maître d'œuvre pour les travaux de la pataugeoire – uniquement de la pataugeoire. Donc il faudra faire une consultation de maîtrise d'œuvre dans la suite, pour les travaux de la piscine et surtout des marches, en principe avant la fin de l'année.

Afin de permettre ces aménagements, il est proposé, comme précédemment, de solliciter l'aide de l'État au titre du programme 2023 de la dotation des territoires ruraux (DETR), pour un montant de 120 570 € hors-taxes, avec le plan de financement qui est repris dans le tableau. Pour les travaux pour les marches, on en serait à une estimation de 131 760 € ; pour les cheminements de la piscine 154 942 €, la pataugeoire 115 200 € ; soit un total de 401 902 €. Il se ventilerait en autofinancement pour la commune à 281 332 € et la DETR pour 120 570 €, soit 30 %.

La commission des Finances a émis un avis favorable, et le projet été présenté en commission Travaux, le 6 octobre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet sur le plan de financement prévisionnel, de préciser que les crédits pour les travaux sont inscrits au budget 2022 pour la phase des travaux de la pataugeoire et qu'ils seront inscrits, pour la partie supplémentaire, au budget 2023, pour les marches et le cheminement de la piscine, et donc d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base des dépenses prévisionnelles du plan de financement soit pour un montant estimé de 401 902 €, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification du marché et ses avenants, sur avis bien sûr de la commission des marchés publics, et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur ce

projet, notamment auprès de l'État, donc sur la DETR pour 120 570 €, mais aussi de la Région et du Département.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Laure ?

Laure MITNIK : Je voulais juste mentionner qu'il y a un nouveau groupe de travail Habitants qui va travailler sur la piscine en eau de mer de Binic-Étables-sur-Mer, mais plus sur l'aspect de réfléchir à des actions permettant de rendre attractive, ludique et pédagogique, la piscine en eau de mer. Ces actions ne vont pas toucher forcément aux travaux de rénovation, mais par contre, ils seront tenus informés des différents détails des travaux qui seront envisagés à l'avenir. Donc c'est bien un groupe de travail Habitants qui est issu de la commission extramunicipale qui est dirigée par Pierre HÉRISSARD, Paul CHAUVIN et Gilles ROUSSEAU, avec la coordination de Mathilde LEGRAND. Ce groupe de travail a démarré le 22 septembre et va commencer à se pencher là-dessus. Voilà. Merci.

Monsieur le Maire : D'accord, merci Laure. Une question de Patrice DARCHE.

Patrice DARCHE : Juste une précision : quand on parle de cheminement, c'est le pourtour de la piscine ou c'est un cheminement entre les marches et la piscine ?

Gibert BERTRAND : C'est le pourtour.

Patrice DARCHE : C'est juste le pourtour de la piscine, ce n'est pas un cheminement qu'on crée entre les marches ;

Gilbert BERTRAND : Non, c'est un ajout qu'on fait : ça fait une espèce de U sur la partie côté quai, qui fait le tour de la piscine. Il y a un petit schéma dans le compte rendu de la commission Travaux, il n'est pas très lisible mais en fait, c'est ça l'idée, de faire un cheminement mais qui serait désolidarisé de la structure de la piscine, pour éviter les ruptures avec les mouvements de mer et de sol. Donc ce serait un truc qui viendrait s'ajouter indépendamment de la structure de la piscine.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions sur cette délibération, on va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

On va passer aux points d'information.

INFORMATION DU MAIRE

Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur le Maire : Les actualités à Saint-Brieuc Armor agglomération : on avait prévu de faire une présentation du rapport de la qualité des services de l'eau. On n'a pas encore le document dans son format complet, donc on reportera ce temps d'information.

Je voulais dire un mot sur la TEOMi et sur les enquêtes qui ont eu lieu sur la commune durant cet été. On a eu des retours, toutes les personnes n'ont pas été visitées, donc c'était pour dire que l'enquête est toujours en cours, et que si vous apprenez que des personnes n'ont pas été visitées, merci de leur préciser qu'elles peuvent contacter l'agglomération pour avoir un rendez-vous. Lors de cette enquête, évidemment qui suscite pas mal de questions, c'est tout à fait normal, il est question de nombre de passages, de... Donc tout ça, c'est des hypothèses de travail, puisque le groupe de travail n'a pas encore présenté ses propositions à l'agglomération. On vous tiendra informés quand ça va avancer. De notre côté, en tant que délégués communautaires, nous, on veut défendre la part incitative, de manière à ce qu'elle soit la plus significative possible pour les usagers qui font l'effort de faire le tri, voilà, mais on aura l'occasion d'en reparler.

On a aussi des questions sur l'augmentation de la taxe foncière : je tenais à préciser que cette augmentation n'est pas due à la modification des taux, c'est simplement l'indexation sur l'inflation, donc on a une augmentation effectivement de taxe foncière de l'ordre de 3,4 %, mais c'est un effet / la commune n'a pas modifié ses taux.

Autrement, Laure, tu avais un point d'agglo ?

Laure MITNIK : Oui, je voulais juste mentionner que l'agglomération, dans le cadre de sa compétence en matière de plan local d'urbanisme, a intégré un périmètre de préservation de la diversité commerciale sur le centre-ville de Binic et sur le centre-ville d'Étables-sur-Mer, dans l'objectif d'éviter une transformation des commerces qui sont vraiment en centralité en logements. Donc il y a une mise à disposition du public qui a démarré du 2 novembre jusqu'au 2 décembre, un registre qui est ouvert aussi en mairie de Binic, sur les mêmes dates, du 2 novembre au 2 décembre, et avec toutes les remarques aussi qui peuvent être envoyées à l'intention du Maire, soit en courrier, soit par courrier électronique à urbanisme@besurmer.fr. Je voulais vous en informer.

Monsieur le Maire : Merci, Laure.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire : Ensuite, dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire, il y a eu utilisation de dépenses imprévues pour l'opération Couverture de la bibliothèque Ker Ruellan, à hauteur de 10 000 € suite à l'avenant... C'était un marché de 10 000 € et un avenant d'un montant de 4 476,48 € TTC, et aux marges liées à d'éventuelles augmentations de prix.

Il y a le remplacement de la cloison mobile à l'espace culturel de l'Estran, par l'entreprise ALGAFLEX, pour un montant de 32 125 € hors-taxes.

La fourniture et la pose d'un bloc WC automatique place Le Pomellec, et plus précisément même espace Joret, dans la cour de Cap Découverte, pour un montant de 30 900 € hors-taxes, par la société SAGELEC.

Le contrat d'exploitation des équipements / installations de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire et climatisation, pour un montant de 16 369,50 € hors-taxes par an : c'était un nouveau contrat, il y a eu un appel d'offres et l'entreprise retenue est l'entreprise Hervé Thermique de Trémuson.

Dans le cadre des DIA, vous avez la liste des transactions pour lesquelles la commune a renoncé à son droit de préemption.

Agenda

Monsieur le Maire : Autrement, vous avez en annexe le calendrier des prochaines réunions. Sur le point Calendrier, peut-être y a-t-il des modifications à annoncer, Pierre (ou peut-être d'autres) ?

Pierre HÉRISSARD : Vous avez reçu dernièrement une note pour les modifications des dates des commissions municipales dans le cadre des subventions 2023. Désolé, la commission Associations Sport est reportée au 19 décembre. Dans la modification que vous avez eue, il y a une autre modification, le Formadate a été changé en fonction et puis on va vous envoyer un mail sur ce changement.

Deuxième changement proposé, c'est que le lieu des commissions municipales soit à la mairie principale ici, et non pas à Binic.

Monsieur le Maire : Ce sera précisé ?

Pierre HÉRISSARD : On va vous envoyer un mail avec tous les éléments.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des questions. Erwann LARUPT ?

Erwann LARUPT : Oui, on avait une question sur la programmation culturelle 2023 que vous aviez mise en place. On a vu par voie de presse que vous avez, avec soudaineté, mis fin à l'activité du Tarabates de Guignol sur Binic, activité qui avait à peu près une vingtaine d'années, et par la suite, certainement dû à la réaction un peu vive du responsable, à l'investissement des Marionnet'Ic dans le cadre des milieux scolaires. Donc on est un petit peu surpris du fait que ce ne soit pas passé en commission Culture – ou alors, ça nous a échappé – et que l'on ne prenne pas en considération l'investissement d'une vingtaine d'années de bénévoles. L'investissement artistique n'est pas une chose simple. C'est beaucoup de moyens humains développés. C'est beaucoup de mise en place aussi de moyens matériels. Et on trouve un petit peu rude que, d'un revers de main, vous ayez balayé cette activité. On aurait peut-être pu prendre un peu plus de précautions par rapport à l'antériorité de ces deux activités.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si Kévin veut apporter des précisions là-dessus ?

Kévin LEBRUN : Il y a deux questions en fait, dans cette question, c'est-à-dire qu'il y a à la fois Tarabates et à la fois Marionnet'Ic. On s'est déjà exprimé assez souvent sur le sujet dans la presse et puis aussi dans le magazine municipal.

Concernant Marionnet'Ic, le choix leur appartient d'avoir quitté la commune pour Saint-Brieuc, de leur propre initiative, ce qui fait que du coup, nous, on a continué à travailler avec les autres possibilités artistiques qu'on avait. Donc depuis février 2022, on a travaillé avec les écoles, à leur proposer des activités culturelles et des programmations culturelles. Entre-temps, Marionnet'Ic n'est revenu vers nous que bien plus tard, vers juin-juillet 2022, alors qu'on avait déjà bouclé toute la programmation culturelle, en sachant très bien qu'ils n'étaient plus sur la commune. Le fait qu'ils reviennent vers nous en nous disant qu'ils avaient prévu quelque chose, et en passant directement par les écoles plutôt que vers nous, a fait que nous, on n'avait plus de disponibilités en termes de calendrier, puisque l'année scolaire pour le côté culturel était déjà extrêmement dense. Donc on n'a pas rajouté quelque chose en plus.

Pour la question de Tarabates, on a rencontré les personnes qui allaient reprendre l'activité du Tarabates, donc les deux fils de Monsieur SAUMONT, qui sont venus nous expliquer que Tarabates, de toute façon, allait mettre la clé sous la porte et que les activités allaient être réparties sur d'autres... Enfin que les spectacles qui tournaient allaient être repris par d'autres instances. Et puis nous, on avait une volonté aussi, qui était, comme vous l'avez dit Monsieur LARUPT, que Tarabates est présent depuis extrêmement longtemps sur la commune, et nous, dans un souci de diversité culturelle, on voulait aussi changer un peu l'offre. C'est vrai que depuis très longtemps, on a un peu le même spectacle. Il s'agit aussi de donner accès à de nouvelles compagnies de marionnettes et de spectacle de théâtre d'objets, la possibilité de faire des spectacles à destination des jeunes publics l'été.

Donc ne vous inquiétez pas, le rendez-vous hebdomadaire de juillet-août est maintenu, il y aura toujours huit dates pour juillet et août, c'est juste que ce ne sera pas Tarabates, mais d'autres compagnies, étant donné qu'on n'a pas de contrat particulier avec Tarabates, puisque c'était juste un prestataire de service comme le serait n'importe quelle autre compagnie. Encore une fois, pour un souci de diversité culturelle, on a décidé de solliciter d'autres compagnies.

Erwann LARUPT : Je comprends, c'est votre choix, ce qui me gêne un petit peu, c'est, dans votre réflexion, de dire que c'est une compagnie comme n'importe quelle autre. Ça veut dire que vous ne prenez pas en compte l'investissement qu'il y a eu sur la commune. Ça me gêne un petit peu. Je ne sais pas si vous êtes dans le monde associatif, mais s'investir sur un terme aussi long, avec autant de ferveur, et un développement en plus, puisqu'il faut savoir comment ça a été créé au départ et l'origine de Tarabates. C'est parti de rien, pour arriver quand même à quelque chose qui tient la route. Et de dire que vous le considérez comme n'importe quelle association ou n'importe quelle troupe de théâtre, ça me gêne un petit peu. Il y a quand même un historique sur la commune, il faut quand même le prendre en compte.

Alors, effectivement, j'entends vos arguments. Ce n'est pas les arguments que m'a donnés Philippe SAUMONT, mais j'aurai l'occasion d'en rediscuter avec lui. C'est vrai qu'il n'a pas du tout la même

perspective des choses. Il a plutôt l'impression que c'est un règlement de comptes à l'encontre de sa personne, ce qui serait encore plus gênant... Voilà, j'espère que ce n'est pas ce cas-là et que c'est vraiment une volonté culturelle de changer un petit peu pour 2023, mais bon, on sera quand même vigilant à ce que les choses ne se passent pas de cette manière-là. On sait qu'il y a une brutalité... Je me rappelle, en début de mandature, à l'encontre de Frédérick FRANCILLETTE et de son projet de beach-volley. Derrière, il n'y a pas eu de projet, et ça a donné quoi ? Ça a donné la fermeture du Goëlo Volley-Ball, qui est quand même quelque chose d'historique... Enfin, si, c'est comme ça. Et là, maintenant on a le festival de marionnettes qui s'en va de la commune, et Tarabates qui est mis dehors... Il faut être un petit peu attentionné quand même à l'investissement humain des gens, et même si on ne les apprécie pas ou peu, ou qu'on a eu des mots, il y a quand même une activité qu'il faut prendre en compte.

Monsieur le Maire : Bon, là, la ficelle est un peu grosse quand même ! Il ne s'agit pas de ne pas reconnaître l'investissement, depuis toutes ces années, de Marionnet'Ic, et la qualité du travail et des spectacles. Maintenant, ce n'est pas non plus une rente à vie. Et quand on a un partenariat aussi long, ça nécessite aussi de travailler en confiance. Je dirais tout simplement que les conditions n'ont pas été réunies pour pouvoir envisager une collaboration sur la durée. D'abord, comme l'a rappelé Kévin, la décision de Marionnet'Ic de quitter Binic-Étables-sur-Mer n'est pas de notre fait. On a été mis devant le fait accompli. Ils ont fait le choix de partir, d'abord sur l'agglomération, puis, devant la non-réponse à leurs attentes, ils sont aujourd'hui sur Saint-Brieuc.

Et concernant les Tarabates, il va y avoir toute une programmation pendant l'été autour des spectacles autour de la marionnette et des spectacles d'objets, mais rien n'empêche – et c'est ce qu'on a pu dire aux repreneurs de l'activité – une collaboration future, mais dans le cadre d'une sélection ouverte aussi à d'autres acteurs.

Je vais dire quand même un mot sur le projet de stade de beach-volley. Il ne s'agit pas d'une attaque personnelle contre qui que ce soit. C'est vraiment – et ça, on a eu l'occasion de le dire et de le répéter pendant la campagne – que nous n'étions pas favorables à ce projet. Nous n'avions pas imaginé pouvoir le remettre en cause. Il se trouve que par le biais d'une erreur dans la procédure, nous avons eu l'opportunité de le requestionner et donc voilà, mais ce n'est en aucun cas un règlement de comptes. Ça n'a rien à voir avec une histoire de personne. C'est vraiment une conviction qu'on avait sur ce projet, qui nous semblait disproportionné. Michel LÉGER ?

Michel LÉGER : Ce n'est pas pour revenir sur ce projet, on en a déjà abondamment parlé, et maintenant, à chaque fois que je vois le mot Fontainebleau, ça me fait rire, donc merci !

Hélène LUTZ : Michel, c'est « Sables de Fontainebleau » qui vous fait rire.

Michel LÉGER : Non, je voulais poser une question beaucoup plus sérieuse. Le jour de notre dernier Conseil municipal, c'est-à-dire le 14 septembre, dans Ouest-France, le matin, il y avait un grand article sur une demi-page entière, sur la falaise de la rue des Moulins qui risque de s'effondrer. Je suis alimenté en informations par la personne qui doit être je crois l'opposant de Nathalie au niveau du contentieux en cours. Je m'étonne qu'on n'ait même pas évoqué le problème une fois dans cette instance, mais je voudrais savoir aussi s'il y a un vrai risque, parce que c'est très inquiétant de voir que la falaise peut s'effondrer pratiquement à l'endroit le plus fréquenté de Binic.

Nathalie MOBUCHON : Si ce sujet n'a pas été abordé, c'est parce que c'est effectivement un sujet privé.

Michel LÉGER : Oui, mais qui peut avoir des conséquences publiques !

Nathalie MOBUCHON : Au jour d'aujourd'hui, on n'en est pas là. La personne à laquelle tu fais allusion, c'est une personne avec qui mon époux est en procédure depuis 2015. Et aujourd'hui, ça n'a rien à faire au sein du Conseil municipal en tout cas, bien sûr.

Michel LÉGER : Mais est-ce qu'il y a un risque ou est-ce qu'il n'y a pas de risque ?

Nathalie MOBUCHON : S'il y avait un risque, ça se saurait...

Monsieur le Maire : Ce que j'ajouterais, c'est que la DDTM a été saisie sur ce dossier et a émis un avis après être venue sur place. Et à la suite de cet avis qui a été rendu au mois de juillet, on a mis en place un périmètre de sécurité, de manière à l'interdire, en attendant que des études plus poussées soient réalisées par les propriétaires riverains.

Michel LÉGER : OK. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je pense qu'on va pouvoir clore ce Conseil et passer à une séance de questions / réponses avec le public s'il y a des questions.

La séance est levée à 19 h 20

Secrétaire de Séance
Sophie QUERRÉ



Président de séance
Paul CHAUVIN

